

> Entretien Chaudière Gaz TVA 6%

Vous habitez dans un logement de plus de 10 ans soumis à une TVA à 6% et équipé d'une chaudière à mazout ?

Ce contrat prend en charge :



L'entretien réglementaire de votre chaudière à gaz tous les 2 ans incluant

- Le contrôle de sécurité de la chaudière
- La mesure de rendement et le réglage
- Le nettoyage de votre chaudière
- La remise des attestations légales



Plus rien à penser !

- ✓ Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- ✓ Nous vous rappelons le rendez-vous.

Plus rien à payer !

- ✓ Prise en charge des frais de déplacement, de main-d'œuvre et les pièces et matériaux de rechange (à hauteur de 20€ HT).

Pour toute autre information concernant ce contrat :

- > Appelez le **02 893 49 44**
- > Connectez-vous sur **www.homeserve.be**
- > Sur les garanties et exclusions de votre contrat, consultez les conditions générales.

(1) Tarif de référence, soit 84€ TTC par an.